



GRILLE HONORAIRES EN VIGUEUR au 5 avril 2022*

Prix net vendeur	Honoraires TTC** en %
Jusqu'à 60 000 €	8,00%
De 60 001 à 100 000 €	7,50%
De 100 001 à 150 000 €	7,00%
De 150 001 € à 200 000 €	6,00%
De 200 001 € à 250 000 €	5,50%
De 250 001 € à 300 000 €	5,00%
De 300 001 € à 350 000 €	4,50%
De 350 001 € à 400 000 €	4,00%
A partir de 400 001 €	3,50%

- Montant maximum des prestations

** Honoraires et rédactions d'actes inclus (HRAI)

Conformément aux usages locaux et sauf conventions expresse différentes entre les parties (indiquées au mandat) la rémunération sera à la charge de la partie indiquée ci-dessous

**RÉMUNÉRATION A LA
CHARGE DE L'ACQUÉREUR**



HONORAIRES AGENCE LOCATION

Location de biens à usage exclusif d'habitation

Montant des honoraires de visite, de constitution de dossier, de rédaction de bail et d'état des lieux d'entrée :

Un mois de loyer hors charges

Pour le locataire, ces honoraires sont plafonnés à :

- 11 € par m² de surface habitable pour la visite, la constitution de dossier, la rédaction de bail.
- 3 € par m² pour l'état des lieux d'entrée

Pour le propriétaire bailleur, les honoraires sont de :

- Un mois de loyer hors charges déductibles de vos revenus fonciers pour le dossier complet
- 3€ du m² pour l'établissement d'un état des lieux.
- Ces honoraires ne sont perçus qu'à l'entrée d'un nouveau locataire.